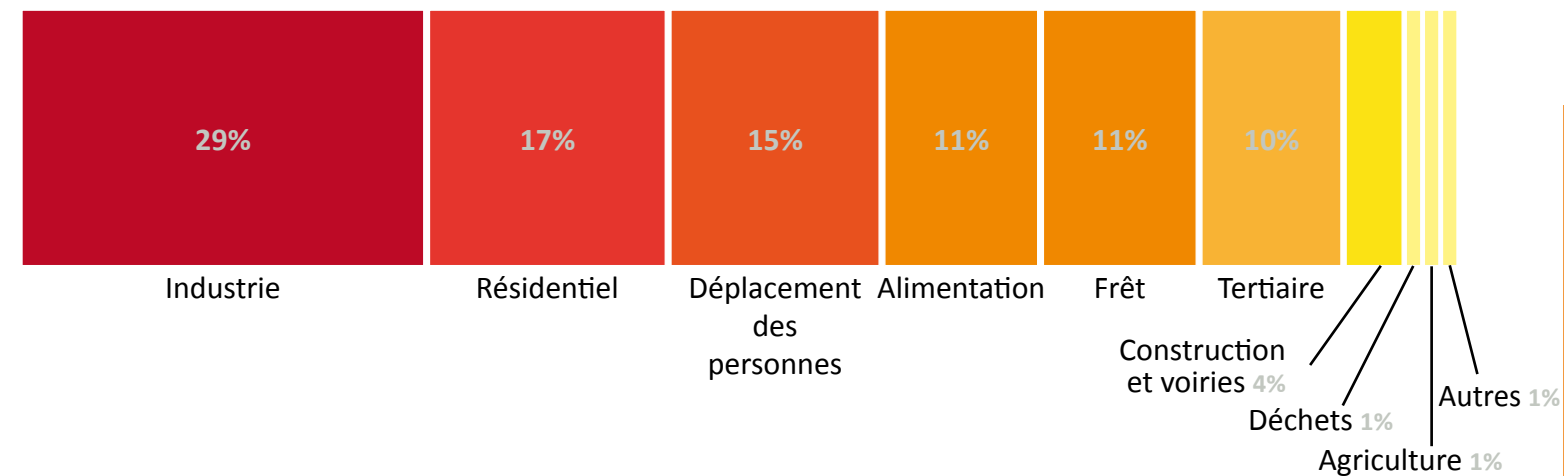


★ Les émissions de Gaz à Effet de Serre sur notre territoire

1 200 000 teqCO₂ de gaz émis sur le territoire de l'Agglo en 2009

soit

15 teqCO₂ par habitant.



« ... Nous devons apprendre à penser d'une nouvelle manière pour survivre dans le monde que nous avons transformé. Encore plus qu'auparavant, le futur de tous dépend des bons comportements de chacun. ... »

Déclaration signée par 100 prix Nobels, Oslo, décembre 2001



★ Nature et objectifs du PCET

A l'échelle des collectivités locales, la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce projet économique, social et environnemental a pour objectif premier la lutte contre le changement climatique à travers des nouveaux modes de développement et de consommation plus justes et plus adaptés.

★ Une situation préoccupante

Le changement climatique est désormais une réalité admise par l'ensemble de la communauté scientifique. Le développement des activités humaines accroît l'effet de serre naturel, avec pour conséquences une augmentation de la température à la surface du globe et un risque important de bouleversements climatiques à l'échelle de la planète. Aussi, est-il aujourd'hui urgent d'agir. Collectivement.



Si la question est planétaire et relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale. En tant que premier niveau de l'autorité publique, les collectivités territoriales ont, pour cette raison, un rôle déterminant à jouer.

15 téqCO₂ / Habitant du Territoire

www.agglo-thionville.fr

Plan Climat Energie Territorial

37 000 km en voiture diesel 6 CV
 +
 2 vols A/R Paris-New York
 +
 3 repas «ordinaires» par jour pendant 1 an



Hôtel de Communauté
 Espace Cormontaigne
 4, avenue Gabriel Lippmann
 CS 30054 - 57972 YUTZ Cedex
 Tél. : +33 (0)3 82 526 526
 Fax : +33 (0)3 82 52 32 22




Le saviez-vous ?

Nos consommations quotidiennes sont à l'origine de 70 % des émissions de Gaz à Effet de Serre. Une implication citoyenne est donc indispensable.

Les collectivités peuvent agir directement sur 60 % des Gaz à Effet de Serre émis par les transports et les bâtiments.



★ Les différentes étapes du PCET de l'Agglo

- 1) Etablissement d'un Bilan Carbone®, véritable diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire, secteur par secteur.
- 2) Concertation avec les acteurs socio-économiques et les citoyens du territoire
 Coproduction d'un cahier de concertation du Plan climat qui rassemble les différentes propositions d'action pour lutter contre le changement climatique.
- 3) Elaboration d'un programme d'actions pour le climat de la Communauté d'Agglomération Portes de France -Thionville pour la période 2014-2018.

 - 20% de CO₂

Le PCET doit permettre au territoire de la CAPFT de s'engager dans l'objectif européen du « 3x20 ».

Ces « 3x20 » en 2020 représentent la première étape qui doit conduire au « facteur 4 », la division par 4 des émissions de GES d'ici 2050. Sans ce facteur 4, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime qu'il ne sera pas possible de limiter le réchauffement à 2°C supplémentaires d'ici la fin du siècle, limite tolérable à la vie humaine dans des conditions maîtrisées.

 - 20% d'énergie


 20% part des énergies renouvelables

Un programme d'actions concret et partagé

Dernière étape de construction du projet avant sa mise en œuvre, le programme d'actions du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération concrétise la stratégie de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire.

Ce travail, qui repose sur la hiérarchisation des pistes d'actions repérées dans le cahier de la concertation, a été réalisé avec les services de la collectivité et ses partenaires. Il permet d'opérationnaliser les orientations et d'engager les actions nécessaires à la division par 4 de ces émissions d'ici 2050 autour de six axes d'engagements.


Mobilité et déplacements

 Améliorer la qualité de l'offre de transport en commun.
Création de Parking Relais Multimodaux.

Bâtiments sobres en énergie

 Lutter contre la précarité énergétique.


Exemplarité de la collectivité

 Intégrer systématiquement la problématique du développement durable dans les achats de la collectivité.
Optimiser les déplacements des collaborateurs de l'Agglo.


Politique énergétique territoriale

 Développer massivement les énergies renouvelables.

Aménagement durable du territoire


 Exploiter les opportunités foncières et renforcer la place de la nature en ville.

Mobilisation des acteurs


 Repérer et valoriser les initiatives.
Encourager la mise en place des plans de déplacements inter-entreprises.

★ Des initiatives déjà en place


Pistes cyclables

 Afin de favoriser ces modes de déplacement à la fois économiques et respectueux de l'environnement, la Communauté d'Agglomération a choisi de développer le réseau communautaire des pistes cyclables. A ce jour, on compte près de 50 km d'itinéraires jalonnés.


Bâtiments BBC

 Dans le cadre de ses projets de construction et de réaménagement, l'Agglo privilégie la réalisation de bâtiments écoresponsables labélisés Très Haute Performance Énergétique avec un coefficient de consommation d'énergie primaire inférieur à la réglementation actuelle.

Station de traitement des eaux usées

 Le site environnemental de traitement des eaux usées de Manom utilise des techniques épuratoires respectueuses du milieu aquatique et de l'environnement.

Partenariat Moselle Electromobile

 Initiée par le Conseil Général, l'opération « Moselle électromobile » a permis la mise en circulation d'une trentaine de Smart électriques. Equipée d'un de ces véhicules, la Communauté d'Agglomération a également mis en service une borne de recharge électrique sur le parc de co-voiturage de Veymerange à l'usage des automobilistes.

L'Espace Info Energie

Opérationnel depuis juin 2012, l'Espace Info Energie a pour mission principale de conseiller gratuitement et de manière objective sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation), de présenter les équipements et les matériaux accessibles sur le marché, d'informer sur les aides publiques existantes, de réaliser les calculs simplifiés afin de faciliter un choix énergétique (bilan thermique). Le dispositif est accessible à tous.